

Ch



**CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**  
DIRECTION DU POLE RESSOURCES  
Service affaires juridiques et financières

**DECISION DU PRESIDENT N° DC – 2024 – 001**  
**TASSIN LA DEMI-LUNE - SUPPRESSION REGIE D'AVANCES DES**  
**CHEQUES PETITE ENFANCE ET REGIE DE RECETTES POUR**  
**L'ENCAISSEMENT DES FRAIS D'ADMISSION EN STRUCTURE PETITE**  
**ENFANCE**

**Le Président de Tassin La Demi-Lune,**

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération n°2021-20 du 30 mai 2012 du CA du CCAS portant création de la régie d'avances pour les chèques petite enfance ;

Vu la délibération n°2017-74 du 13 septembre 2017 du CA du CCAS portant modification de la régie d'avances pour les chèques petite enfance ;

Vu la délibération n°2017-24 du 13 septembre 2017 du CA du CCAS portant création de la régie de recettes pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance ;

Vu la décision n°2018-003 du 7 mai 2018 portant modification de la régie des chèques petite enfance ;

Vu l'arrêté n°2023-12 du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination de Mme Géraldine BOURGOIN en tant que mandataire suppléant de la régie de recette pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance et de la régie d'avances pour les chèques petite enfance ;

Vu l'arrêté n°2023-13 du 9 mars 2023 portant nomination de Mme Christelle MARGAND en tant que mandataire de la régie de recette pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance ;

Vu l'arrêté n°2023-14 du 9 mars 2023 portant nomination de Mme Sophie RAMAGE en tant que mandataire de la régie de recette pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance ;

Vu l'arrêté n°2023-61 du 5 juillet 2023 portant nomination de Mme Véronique MAGNIN en tant que régisseur titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance et de la régie d'avances pour les chèques petite enfance ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8/10/2024

### DÉCIDE :

**Article 1 :** D'abroger la régie de recette pour l'encaissement des frais d'admission en structure petite enfance et la régie d'avances pour les chèques petite enfance et l'ensemble des actes afférents.

**Article 2 :** La suppression des régies prendra effet à compter de la signature de la présente décision.

### Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions du C.C.A.S.,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

**Pascal CHARMOT**  
Président du C.C.A.S.

